

## Distinguer entre vérité et fausse croyance

Réf. [0904](#)

- ♦ **Durée : 4 heures**
- ♦ **Public.** Conseillers en patrimoine : avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, CGP, ingénieur patrimonial, notaire, juriste, fiscaliste, étudiant M2. Dirigeant d'entreprise.
- ♦ **Support :** 200 diapositives
- ♦ **Pré-requis :** aucun. **Niveau :** approfondissement.
- ♦ **Animateur :** Henry Royal
- ♦ **Convention :** [site](#)
- ♦ **Objectifs et compétences visées de la formation :**

Nombreux sont les 'spécialistes', 'experts', enseignants qui transmettent des croyances et des valeurs qui leur sont propres, avec des préjugés, des conflits d'intérêt. Chacun tend à protéger le système qui le nourrit.

Certaines croyances sont erronées ou inappropriées à la situation et aux besoins des clients. Remettre en cause les dogmes, les croyances des personnes qui 'conseillent' ou 'enseignent'. Repérer leurs conflits d'intérêts.

Se fier aux faits, pas aux opinions. Repérer les compétences. Poser la question « Pourquoi ? » et « Quel texte législatif ou fiscal ? ».

Pour le professionnel de la gestion de patrimoine : exercer son métier libre de dogme, de conflit d'intérêt, d'idée préconçue.

Pour le client :

- ne pas confier son destin, la gestion de son patrimoine, à un tiers, quel que soit son titre ou son expérience ; privilégier la compétence
- rechercher 'sa' vérité ; construire son patrimoine selon un choix personnel, libre, conscient, éclairé.

### ♦ Contenu

- Le mariage est le meilleur moyen pour protéger le conjoint survivant
- La séparation de biens se recommande pour le chef d'entreprise
- La donation au dernier vivant, c'est bien
- Le démembrement de propriété, c'est intéressant
- L'usufruitier perçoit le dividende et décide de distribuer
- L'assurance-vie, c'est fiscalement intéressant pour transmettre
- Les enfants sont mineurs ; il est trop tôt pour transmettre
- La donation notariée s'impose ; la donation-partage aussi
- Donation : une clause de droit de retour, c'est bien
- Le Mandat à effet posthume assure la pérennité de l'entreprise
- La fiducie optimise la gestion de patrimoine
- La société en commandite simple, c'est fiscalement génial
- SCI : l'IS c'est mieux que l'IR
- Ne pas détenir la résidence principale en SCI
- Dans une société, l'égalité entre associés doit être respectée
- Un capital fort, c'est mieux qu'un capital faible
- La SARL, c'est le mieux pour les petites entreprises
- Pour la gouvernance d'entreprise, le mieux c'est la SA avec conseil de surveillance
- L'apport-cession, c'est fiscalement très intéressant
- L'OBO permet d'obtenir des liquidités à bon prix
- La holding permet de réaliser des économies d'impôt
- Le LBO familial Dutreil, c'est la solution en présence d'un enfant repreneur.